

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE NEUF AVRIL (09/04/2024)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 27 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 23

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 7

M. Gabin LOPEZ (représenté par Madame Sophie LOPEZ), M. Philippe LERMINEZ (représenté par Monsieur Jean-Christophe THIERS), Mme Laure POUTEAU (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Jessie COTINET (représenté par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Robert DUPARC (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT EXCUSES : 2

Mme Arlette CAZORLA, M. Soufiane ACHCHTOUI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT ABSENT : 1

M. Jean-Claude LORENZO, **Conseiller Municipal**.

Monsieur Luc PORTES est nommé secrétaire de séance.

24 – 09 avril 2024

**24. Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP)
2024**

Rapporteur : Monsieur PORTES.

Vu l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu la délibération n° 14 du 9 octobre 2023 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier de la commune ;

Considérant la nécessité de créer des AP/CP pour :

- les travaux de l'Abbatiale Saint Pierre,
- le déménagement du Centre Technique Municipal,
- la création d'un Complexe Sportif.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en place des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) pour :

AP 2023-ABBATIALE : Travaux Abbatiale Saint Pierre									
AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031	Recettes prévisionnelles*
6 000 000 €	810 000 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €	690 000 €	2 042 000 €

AP 2024-CTM : Déménagement du Centre Technique Municipal				
AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Recettes prévisionnelles*
2 000 000 €	20 000 €	480 000 €	1 500 000 €	500 000 €

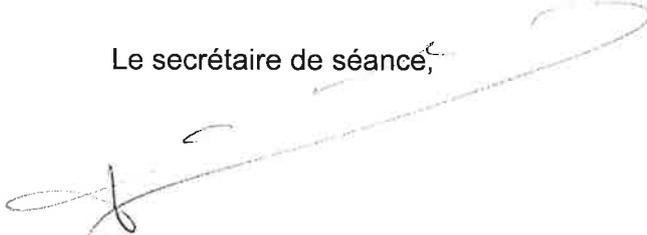
AP 2024-COMPLEXE : Création d'un complexe sportif						
AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	Recettes prévisionnelles*
6 000 000 €	20 000 €	50 000 €	400 000 €	2 765 000 €	2 765 000 €	3 500 000 €

* à affiner en fonction de l'évolution de nouveaux dispositifs d'organismes ou d'administrations, susceptibles d'apporter leur aide.

Pour copie conforme
Moissac, le 11 avril 2024

Le Maire,

Roman LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Luc PORTES

Luc PORTES

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :